

# NIVEAU ALERTE RENFORCÉE

## Restriction des usages

Réduire  
les prélèvements  
de **50%**

### PRINCIPALES MESURES DE RESTRICTION EN EAU



**Interdiction horaire**  
entre 8 h et 20 h  
pour les espaces verts accessibles  
au public et les potagers  $\leq$  à 250 M<sup>2</sup>



**Interdiction horaire**  
entre 8 h et 20 h  
sauf goutte à goutte  
et micro-aspiration



**Interdiction horaire**  
entre 8 h et 20 h



**Interdiction**  
de laver les véhicules chez les  
particuliers, y compris les bateaux  
possible en mode éco pour les portiques,  
les centres recyclant l'eau peuvent ouvrir



**Interdiction**  
d'alimenter les fontaines



**Interdiction**  
de remplir les piscines à usage privé  
La mise à niveau est autorisée



**Interdiction**  
de nettoyer les trottoirs  
et les surfaces imperméabilisées,  
sauf impératif sanitaire ou sécuritaire

Consulter le détail  
des mesures de restriction

sur le site

[vigieau.gouv.fr](http://vigieau.gouv.fr)

et sur

[gard.gouv.fr](http://gard.gouv.fr)



**Réduction de 50%**  
Industriels/ICPE ne disposant pas  
d'un arrêté spécifique

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers de jour comme de nuit